

Réponse de Philippe POUTOU, candidat du NPA

Il n'est pas étonnant que les pouvoirs publics ne fassent pas une grande publicité sur cette convention internationale pour les droits de l'enfant. Sur de nombreux points elle n'est pas respectée actuellement en France, et les enfants, notamment ceux des milieux populaires, sont confrontés à des difficultés, des injustices insupportables. En effet les difficultés économiques empêchent les parents de donner à leurs enfants des conditions de vie propices à leur épanouissement.

Combien d'enfants ne peuvent être correctement soignés lorsque 25% de la population renonce à des soins pour des raisons financières ? Dans un système où la santé est une marchandise, ce sont les plus démunis, et en premier lieu les enfants qui en payent le prix.

Combien d'enfants dorment à la rue car leurs parents, même lorsqu'ils travaillent, ne peuvent trouver un logement décent ? Actuellement 130 000 personnes dorment à la rue, dont un nombre important d'enfants, sur les trottoirs de la cinquième puissance économique mondiale. A ce chiffre s'ajoutent 3,5 millions de personnes très mal-logées (habitat insalubre, squat, cave, box de parking, caravane...) ou hébergées par un tiers, et 6,5 millions de personnes mal-logées (impayés, suroccupation...). Combien d'enfant vivent dans ces conditions non dignes, alors que la simple application de la loi de réquisition permettrait de les loger ?

Combien d'enfants de familles de sans papiers sont séparés d'un de leurs parents dans les procédures d'expulsion ?

Combien d'enfants voient leur vie brisée par l'évolution de la justice? La justice des mineurs dont l'acte fondateur est l'ordonnance du 2 février 1945 qui mettait en avant la primauté de l'éducation pour répondre à la délinquance des mineurs a été complètement modifiée. Les lois successives sur la prévention de la délinquance visent à annuler la philosophie humaniste et éducative de la justice des mineurs en mettant en avant la répression et la sanction. La mise en place de mesures pénales qui se rapprochent de celles des majeurs comme la comparution immédiate, la suppression de l'excuse de minorité s'ajoutent à la politique d'enfermement des mineurs. Or, les mineurs qui commettent des actes de délinquance sont avant tout des jeunes en difficulté pour lesquels il faut développer une palette diversifiée de réponses éducatives.

C'est détourner l'attention de la population de la véritable insécurité sociale que sont le chômage, la précarité du travail, la pauvreté et la diminution des droits à la santé, au logement, à l'éducation en organisant un discours sur « l'insécurité » et en alimentant les peurs qui vont se transformer en rejet de ceux et celles qui sont différents.

Combien d'enfants, et notamment de jeunes filles subissent des violences sexuelles, des abus, des viols, le plus souvent dans le milieu familial ? Certaines estimations avancées sont qu'une fille sur 8 et un garçon sur 10 sont victimes d'abus sexuels avant d'avoir atteint leur majorité.

Combien d'enfants ne peuvent avoir le soutien qu'ils sont en droit d'attendre lorsqu'ils sont en difficulté scolaire ? L'école devrait avoir pour objectif précisément de permettre à tous d'acquérir les moyens de réussir scolairement . De toute évidence, les suppressions massives de postes d'enseignants

de ces dernières années ou encore la suppression des RASED vont aggraver ce constat inacceptable. Enfin, la formation au rabais prodiguée aux futurs enseignants, de même que les conditions extrêmement dures dans lesquelles ils rentrent dans le métier, couplé à une charge de travail croissante, va faire que l'école de l'avenir sera encore moins capable d'aider les élèves en difficulté.

C'est sur ces points prioritaires que des mesures d'urgence doivent être prises, pour permettre aux enfants de s'épanouir librement dans notre société.

Philippe Poutou